

L'ARPIP salue le vote de confiance du peuple suisse dans la LPP

Lausanne, le 7 mars 2010

L'ARPIP, association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance, salue la nette victoire de la sagesse et de la confiance dans les urnes ce dimanche 7 mars 2010. Le peuple suisse a refusé de se laisser impressionner par les fauteurs de panique et a refusé la baisse du taux de conversion LPP. Ce n'est pas aux futurs retraitées et retraités de payer la facture de l'incurie et des excès d'une minorité d'institutions actives dans la prévoyance professionnelle.

Malgré les moyens colossaux mis en œuvre par les partisans de la baisse du taux LPP, moyens en partie ponctionnés sur les cotisations des travailleuses et des travailleurs, malgré la campagne mensongère et désécurisante menée par le Conseil fédéral et l'office fédéral des assurances sociales, le bon sens l'a emporté et le verdict du référendum est un NON clair au vol des rentes LPP.

Restaurer la confiance

La commission fédérale pour la LPP, l'office fédéral des assurances sociales et l'association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) ont perdu une partie importante de leur crédibilité en se laissant instrumentaliser par les intérêts particuliers des assurances privées. Il leur incombe désormais de s'atteler sans retard et avec ardeur à restaurer la confiance dans le deuxième pilier, confiance ébranlée par leur campagne irresponsable.

Un signal à prendre au sérieux

Le peuple suisse a montré qu'il ne veut pas de mesures d'assainissement unilatérales. La prévoyance professionnelle est une assurance paritaire, portée tant par les employeurs que par le personnel. Les adaptations que pourra dans le futur rendre nécessaire une évolution démographique à observer attentivement devront impérativement être supportées de manière équitable par tous les partenaires sociaux.